

## CONDITIONS POUR ROULER A LA PISTE DU MACCR :

- Pour les adhérents du club à jour de leurs cotisations : tous les jours de l'année, sauf les jours de travaux et les jours de fermetures décidés par le bureau. Afin de respecter le voisinage et limiter les nuisances sonores, les horaires de roulage sont limités comme suit :

*du lundi au samedi* : de 9H à 12H et de 13H30 à 19H

*le dimanche* : de 10H à 12H et de 14H à 19H

OU

- Pour les non adhérents, la piste est ouverte à titre exceptionnel (limité à 2 fois dans l'année) et sous réserve des conditions suivantes :
  - tous les samedis et dimanches, aux mêmes horaires que les adhérents, (sauf pendant la période qui se situe entre les travaux de rénovation de la piste et les 2 courses de championnat de ligue organisée sur le circuit, c'est-à-dire du samedi 02 mai au samedi 09 mai et du samedi 03 octobre au 10 octobre pour l'année 2015)
  - avoir obligatoirement une licence pilote FFVRC.
  - avoir obtenu l'autorisation écrite d'un des membres du bureau du MACCR (contact au [maccr07.com](http://maccr07.com)) qu'il faudra impérativement présenter le jour de la venue sur le circuit sous peine de refus d'accès à la piste.
  - faire la demande suffisamment à l'avance (date butoir le mardi soir avant le weekend de roulage), afin de pouvoir organiser la présence, indispensable, d'un membre du MACCR chargé d'ouvrir et de fermer l'accès à la piste.
  - s'acquitter d'une participation de 5 euros pour la journée à régler par chèque à l'ordre du MACCR le jour même.

MACCR - Association loi de 1901 créée le 24 juin 1981  
Affiliée à la Fédération Française de Voitures Radio Commandées  
Siège social: Mairie de Charmes place Lorraine  
07800 Charmes sur Rhône

